

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Vente pour non-paiement de taxes - Retrait d'un dossier - Lot 2 989 194, route 117
 - 3.3 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté - RITL
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Autorisation de paiement - Groupe Québeco inc. - Système de ventilation salle communautaire
 - 4.2 Demande d'aide financière - Aide à la voirie locale - AIRRL
 - 4.3 Modification de la signalisation - Chemin des Boisés Champêtres - Ajouté séance tenante

- 5 Urbanisme et environnement**
 - 5.1** Demande de rénovation - 1365-1367, route 117
 - 5.2** Demande de rénovation et d'enseigne - 1520, route 117
 - 5.3** Demande d'enseigne - 1337, rue de la Sapinière
 - 5.4** Demande de construction - Lot 2 991 695, rue d'Innsbruck
 - 5.5** Demande de construction - Lot 4 588 636, chemin des Boisés Champêtres
 - 5.6** Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 991 695, rue d'Innsbruck
 - 5.7** Demande d'approbation préliminaire - Boisés-Champêtres - Rue des Hêtres
- 6 Loisirs et culture**
 - 6.1** Octroi de contrat - Entretien des patinoires extérieures 2020-2021
 - 6.2** Acquisition - Chaise existentielle
 - 6.3** Plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne - Parc régional
 - 6.4** Modification - Résolution 19-12-355 - Demande de subvention - Centenaire
- 7 Avis de motion**
- 8 Projets de règlements**
 - 8.1** Second projet de règlement de zonage 601-31
- 9 Règlements**
- 10 Varia**
 - 10.1** Appui - Camps de vacances du Québec
 - 10.2** Gratuité des activités hivernales - P'tit Train du Nord
- 11 Documents déposés**
 - 11.1** Dépôt - Rapport du Forum des Aînés 2019
 - 11.2** Dépôt des états comparatifs mensuels
 - 11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité
 - 11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.6** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 12 Points d'information des conseillers**
- 13 Période de réponses**
- 14 Période de questions**
- 15 Levée de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-11-318

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER le point :

- 4.3 « Modification de la signalisation - Chemin des Boisés Champêtres »

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ainsi modifié.

ADOPTÉE

2020-11-319

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

3.3, 4.1, 6.1, 6.2

Le 6 novembre 2020,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-11-320

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 201341 à 201508

605 606.77 \$

ADOPTÉE

2020-11-321

3.2 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - RETRAIT D'UN DOSSIER - LOT 2 989 194, ROUTE 117

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-229 concernant l'approbation et la transmission à la MRC des Laurentides de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes en prévision de la vente qui aura lieu le 3 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le paiement des taxes foncières dues a été effectué par le propriétaire de l'une des propriétés figurant sur l'état des immeubles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le retrait de la propriété suivante de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes :

- Lot 2 989 194 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, matricule 4700-32-4772, situé sur la route 117

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

2020-11-322

3.3 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - RITL

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a procédé à la redistribution des surplus de l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite dédier ces sommes à la réalisation de projets en lien avec les matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER la somme de 27 095,59 \$ provenant de la redistribution des surplus de 2019 de la RITL à même l'excédent de fonctionnement non affecté, à l'excédent de fonctionnement affecté.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2020-11-323

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - GROUPE QUÉBÉCO INC. - SYSTÈME DE VENTILATION SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation 2018-012 pour les travaux d'installation d'un système de ventilation à la salle communautaire ;

ATTENDU la recommandation d'acceptation des travaux préparée par la firme d'ingénierie DWB Consultants datée du 29 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la libération de la retenue de 10% pour montant total de 7 627,69 \$, taxes incluses, au bénéfice de l'entreprise Groupe Québeco inc., à même le règlement d'emprunt 726.

ADOPTÉE

2020-11-324

4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AIDE À LA VOIRIE LOCALE - AIRRL

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application au volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la source de calcul de l'aide financière est établie selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect des modalités établies, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-11-325

4.3 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION - CHEMIN DES BOISÉS CHAMPÊTRES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU la demande d'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue des Hauts-Bois et du chemin des Boisés-Champêtres reçue de la part de certains citoyens ;

ATTENDU la recommandation du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ajout de la signalisation suivante au printemps 2021:

- Deux panneaux d'arrêt sur le chemin des Boisés-Champêtres, soit de chaque côté de l'intersection de la rue des Hauts-Bois se situant la plus à l'est ;

- Un panneau annonçant le panneau d'arrêt ci-dessus pour les automobilistes circulant en direction ouest ;

- Tout autre panneau complémentaire permanent ou temporaire requis pour respecter les normes gouvernementales sur la signalisation routière.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-11-326

5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION - 1365-1367, ROUTE 117

ATTENDU la demande numéro 2020-00038 concernant un projet de rénovation au 1365-1367, route 117, déposée le 15 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de rénovation numéro 2020-00038 pour le 1365-1367, route 117, lot numéro 2 990 951, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP reçus le 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-327

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION ET D'ENSEIGNE - 1520, ROUTE 117

ATTENDU la demande numéro 2020-00042 concernant un projet de rénovation et d'enseigne au 1520, route 117, déposée le 14 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2020-00042 pour le 1520, route 117, lot numéro 2 991 503, comme démontré sur les plans et documents préparés par Nathalie Girard, designer, et par Caméléon Publi-Design reçus le 14 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-328

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1337, RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la demande numéro 2020-00010 concernant un projet d'enseigne au 1337, rue de la Sapinière, déposée le 27 juillet 2020 ;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux

et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet d'enseigne portant le numéro 2020-00010, pour le 1337, rue de la Sapinière, lot numéro 2 990 027, comme démontré sur les plans et documents préparés par le SARP, en date du 19 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-329

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 991 695, RUE D'INNSBRUCK

ATTENDU la demande numéro 2020-00043 pour le projet de construction sur le lot numéro 2 991 695, situé sur la rue d'Innsbruck, déposée le 8 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de construction numéro 2020-00043 pour le lot numéro 2 991 695, rue d'Innsbruck, comme démontré sur le plan de construction préparé par Samuel

Leclerc, ingénieur, ainsi que sur le plan d'implantation, minute 16 949, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, reçus le 8 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-330

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 4 588 636, CHEMIN DES BOISÉS CHAMPÊTRES

ATTENDU la demande numéro 2020-00036 pour le projet de construction sur le lot numéro 4 588 636, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, déposée le 2 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de construction numéro 2020-00036 pour le lot numéro 4 588 636, chemin des Boisés-Champêtres, comme démontré sur le plan de construction M-108 préparé par Bryan Lagacé, technologue, reçu le 28 septembre 2020, ainsi que sur le plan d'implantation, minute 4870, préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, reçu le 16 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-331

5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 695, RUE D'INNSBRUCK

ATTENDU QUE lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction numéro 2020-00530 pour le lot 2 991 695 situé sur la rue d'Innsbruck doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10% du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00530 une contribution financière de 1 798,50 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10% de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-11-332

5.7 DEMANDE D'APPROBATION PRÉLIMINAIRE - BOISÉS-CHAMPÊTRES - RUE DES HÊTRES

ATTENDU le règlement 728 portant sur certaines contributions à des travaux municipaux ou des services municipaux ;

ATTENDU la demande d'approbation préliminaire datée du 19 septembre 2020 en vertu dudit règlement pour un projet de nouvelle phase du domaine *Les Boisés-Champêtres*, soit l'ouverture d'une nouvelle rue (des Hêtres) ;

ATTENDU QUE les plans et documents reçus à ce jour respectent les dispositions de la réglementation d'urbanisme, sauf quant au lotissement de 2 lots.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER préliminairement la réalisation du projet décrit au préambule.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2020-11-333

6.1 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES 2020-2021

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation 2020-20 pour le service d'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 6 novembre 2020 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
J.A.M. Entretien général inc.	31 043,25 \$
Jesse Brisson	51 738,75 \$
David Lanoue	23 454,90 \$

ATTENDU QUE David Lanoue a présenté la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de David Lanoue comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à David Lanoue conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 4 800,00 \$, plus taxes, si applicables, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-701-31-447.

ADOPTÉE

2020-11-334

6.2 ACQUISITION - CHAISE EXISTENTIELLE

ATTENDU la mise en vente de la *Chaise existentielle* conçue par les artistes Mathieu Patoine et Soufia Bensaïd.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACQUÉRIR la *Chaise existentielle* auprès des artistes pour une somme de 2 500,00 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER une dépense pour cette somme à même le poste budgétaire 02-70290-522 et le versement en parts égales entre les artistes ;

D'AUTORISER l'émission de deux reçus d'impôts de 2 000,00 \$, soit un en faveur de chaque artiste.

ADOPTÉE

2020-11-335

6.3 PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE - PARC RÉGIONAL

ATTENDU le plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne dans le Parc régional Val-David Val-Morin, secteur Dufresne, préparé par le directeur du Parc régional en collaboration avec les représentants de la communauté de vélo de montagne de Val-David ;

ATTENDU QUE l'objectif de ce plan est de bonifier l'offre actuelle de sentiers de vélo de montagne et en assurer la pérennité ;

ATTENDU la réception de lettres d'appui de la part des organismes Club de Plain-Air de Val-David et Popcycle.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le plan d'aménagement et d'entretien des sentiers de vélo de montagne daté du 3 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-336

6.4 MODIFICATION - RÉOLUTION 19-12-355 - DEMANDE DE SUBVENTION - CENTENAIRE

ATTENDU les résolutions 19-11-309 et 9-12-355 étant chacune une demande de subvention pour réaliser des projets dans le cadre des célébrations du Centenaire ;

ATTENDU QUE pour chacune de ces résolutions, la Municipalité s'est engagée à contribuer aux projets à hauteur de 20 000,00 \$ à même la réserve affectée au Centenaire, ce qui a pour effet d'engager la somme totale de 40 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'intention de la Municipalité est de dépenser un total de 20 000,00 \$ relativement à ces projets.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 19-12-355 par l'ajout du paragraphe suivant :

"DE PRÉCISER que cet engagement financier est fait à même la somme engagée dans le cadre de la résolution 19-11-309, la Municipalité ayant l'intention de dépenser un maximum de 20 000,00 \$ pour la réalisation de ces projets"

DE DÉSENGAGER une somme de 20 000,00 \$ à même la réserve affectée au Centenaire.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-11-337

8.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-31

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de règlement de zonage 601-31 lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

ATTENDU l'avis public du 20 octobre 2020 annonçant une consultation écrite ayant lieu pendant la période du 20 octobre au 4 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE plusieurs commentaires d'appui au projet de règlement ont été reçus dans le cadre de la consultation écrite ;

ATTENDU la réception de l'avis préliminaire de conformité de la part de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au règlement depuis le dépôt du premier projet soit, l'ajout de dispositions précisant notamment la durée maximale permise pour l'installation de structures temporaires, la dimension et la capacité maximales permises, les types d'installations qui sont prohibés, les normes de

construction requises et le droit pour la municipalité d'installer des structures pour le public.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement de zonage 601-31.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun.

10 VARIA

2020-11-338

10.1 APPUI - CAMPS DE VACANCES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité ;

ATTENDU QUE les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent ;

ATTENDU QUE les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations ;

ATTENDU QUE la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

ADOPTÉE

2020-11-339

10.2 GRATUITÉ DES ACTIVITÉS HIVERNALES - P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la signature de l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit train du Nord (gare de Prévost au km 14 jusqu'au nord de la gare de Val-David au km 44)* entre les MRC des Pays-d'en-Haut, de la Rivière-du-Nord et des Laurentides ;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC des Laurentides assume la coordination des activités hivernales sur le P'tit train du Nord et facture 100 % des coûts aux municipalités de Val-David et Val-Morin ;

ATTENDU la situation inéquitable entre les skieurs qui sont les seuls à payer des droits d'accès, et les autres utilisateurs, perdure depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE l'accès au P'tit Train du Nord en période hivernale est gratuit au sud (de Saint-Jérôme à Prévost) et au nord (secteur Mont-Tremblant) et que les mêmes services sont offerts ;

ATTENDU QU'une certaine uniformisation des services et tarifs est de mise sur l'ensemble du parc linéaire en été comme en hiver ;

ATTENDU QUE toutes les parties impliquées dans la gestion et le financement des activités hivernales ont été consultées;

ATTENDU QU'en période de pandémie, la situation financière de certains résidents est précaire et que ceci ne devrait pas compromettre leur capacité à faire de l'activité physique pour rester en bonne santé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'abolition de la tarification des activités hivernales sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord dès la saison 2020-2021.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT - RAPPORT DU FORUM DES AÎNÉS 2019

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du Forum des Aînés 2019 daté du 28 janvier 2020.

11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 octobre 2020.

11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 octobre 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.6 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de

pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis lors de la diffusion en direct de la séance.

2020-11-340

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 10 novembre 2020 à 20 h 23.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière